



Formulaire 10791*02 : Exonération de cotisations patronales pour l'embauche jusqu'à 50 salariés dans les ZRR

Cerfa n° 10791*02 - Ministère chargé du travail

Autre numéro : ME04

Concerne l'exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour l'embauche de salariés en zones de revitalisation rurale (ZRR).

À faire parvenir dans les 30 jours suivant l'embauche à l'unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Accéder au
formulaire ↗

(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_10791.do)

Vérfié le 12 février 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Exonérations de cotisations sociales en ZRR (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31048>)